

**Délibération n° 26 / 2021****Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt et un, le sept Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. ARCAY Martin, M. BIEGEL Julien, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. BARDIN Olivier (pouvoir à Mme IRIBARNE Isabelle), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), Mme GUYONNET Gaëlle (pouvoir à M. GRILL Christophe), M. MATTERA Patrick (pouvoir à Mme LACUBE Danièle), M. SABLOS Gérard (pouvoir à M. BIEGEL Julien)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances- Achat de quincaillerie, visserie et échelles - Groupement de commandes entre la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, CCAS de Montpellier, Castelnau-Le-Lez, Jacou, Pignan, Montferrier-sur-Lez, Clapier - Convention – Autorisation de signature –

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :

Dans un souci d'économies, il apparait pertinent de conclure un groupement de commandes entre la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, le CCAS de Montpellier et les communes de Castelnau-Le-Lez, Jacou, Pignan, Montferrier-sur-Lez et Clapier pour les achats de quincaillerie, visserie et échelles, conformément à la convention annexée à la présente délibération.

La Ville de Montpellier est désignée coordonnateur du groupement et à ce titre est notamment chargé de l'ensemble de la procédure de passation, y compris signature et notification du ou des marchés à intervenir.

La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur, chaque membre du groupement s'assurant de l'exécution du marché pour ce qui le concerne.

La procédure de mise en concurrence implique le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande, pour une période initiale d'exécution d'un an reconductible tacitement 3 fois une année.

Concernant la Ville de Montpellier l'estimation du besoin annuel s'élève à 200 000 € HT réparti sur plusieurs lots. Pour Pignan cette estimation s'élève à 15 000 € HT.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 26/2021

Objet : Finances- Achat de quincaillerie, visserie et échelles - Groupement de commandes entre la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, CCAS de Montpellier, Castelnau-Le-Lez, Jacou, Pignan, Montferrier-sur-Lez, Clapier - Convention – Autorisation de signature –

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la signature de la convention de groupement de commandes, entre la Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, le CCAS de Montpellier et les communes de Castelnau-Le-Lez, Jacou, Pignan, Montferrier-sur-Lez et Clapier, convention aux termes de laquelle La Ville de Montpellier est désignée coordonnateur du groupement, et prévoit notamment que le coordonnateur sera chargé de la signature du marché à intervenir au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ;
- **AUTORISE** le prélèvement des dépenses correspondantes de la Ville de Pignan sur les budgets de fonctionnement et investissement de la Ville, tous chapitres ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 29 juin 2021

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN